

N. 2.
L'an mil huit cent soixante-quatre, à l'heure
Saint-Maxens de midi et le quinzième jour du mois de février, parde-
François-Frédéric vant nous, Adolphe Rognier, maire et officier de l'état-
Eli. civil de la commune d'Abincourt, canton de Desvres, arrondissement
Enfant légitime. de Boulogne, département du Pas-de-Calais, se
compara Saint-Maxens François. Tonnac, âgé de vingt-
sept ans, maréchal-ferrant, domicilié à Colombert, lequel
nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré
être né de lui, au domicile de sa belle-mère, veuve Lemaire, Co-
munié à Abincourt, le quinzième jour du mois de février de
l'année mil huit cent soixante-quatre, à six heures du matin, et de
domicilié à Dame Elie-Mélarie Lemaire, âgée de vingt-trois ans, son épouse
Abincourt, auquel enfant il a été donné les prénoms de François-Frédéric. Et ces dites présen-
tation et déclaration ont été faites en présence de Pierre-Louis Lais, âgé de soixante ans,
curé, et de Cyrille Rollot, âgé de trente ans, instituteur, tous deux domiciliés à Abincourt,
et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture

COLLX St Maxens Rollot

N. 3.
L'an mil huit cent soixante-quatre, le vingt-troisième
jour du mois d'avril, à sept heures du matin, pardevant nous, Adolphe
Rognier, maire et officier de l'état-civil de la commune d'Abincourt,
canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, département du Pas-
de-Calais, a comparu Polier François, âgé de trente-deux ans, maréchal-
ferrant domicilié à Lanes, hameau d'Abincourt, lequel nous a présenté un
enfant du sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui en cette commune
le vingt-troisième jour du mois d'avril de l'année mil huit
cent soixante-quatre, à six heures du soir, et de Dame Marie
Melin, âgée de vingt-trois ans, son épouse, auquel enfant il
a été donné les prénoms de Marie-Appolline Emilie.
Les dites présentation et déclaration ont été faites en présence de
Pierre-Louis Lais, âgé de soixante ans, curé, et de



N. 1.
L'an mil huit cent soixante-quatre, le douze mai
à neuf heures du matin, pardevant nous, Adolphe Rognier,
maire et officier de l'état-civil de la commune d'Abincourt,
canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, département du
Pas-de-Calais, a comparu Lecoutre Théophile-Jean-Baptiste,
âgé de vingt-sept ans, ménage, domicilié à Lanes, hameau
de la commune d'Abincourt, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui en cette
commune, le dixième jour du mois de mai, à huit heures
du soir, année mil huit cent soixante-quatre, et de Da-
me Adéline Mare, âgée de vingt-trois ans, son épouse, au
quel enfant il a été donné les prénoms de Marie-
Charlotte Adéline. Les dites présentation et déclara-
tion ont été faites en présence de Cyrille Rollot, âgé de
trente ans, instituteur, et de Théophile Merlin, âgé de vingt-
trois ans, domestique, tous deux domiciliés à Abincourt, et ont,
le comparant et les témoins, signé avec le présent acte, après lecture

COLLX Lecoutre
Marie-Charlotte
Adéline.
Enfant légitime
de la commune d'Abincourt, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui en cette
commune, le dixième jour du mois de mai, à huit heures
du soir, année mil huit cent soixante-quatre, et de Da-
me Adéline Mare, âgée de vingt-trois ans, son épouse, au
quel enfant il a été donné les prénoms de Marie-
Charlotte Adéline. Les dites présentation et déclara-
tion ont été faites en présence de Cyrille Rollot, âgé de
trente ans, instituteur, et de Théophile Merlin, âgé de vingt-
trois ans, domestique, tous deux domiciliés à Abincourt, et ont,
le comparant et les témoins, signé avec le présent acte, après lecture

N. 4.
L'an mil huit cent soixante-quatre, le deuxième
jour du mois de juin, à huit heures du matin, par-
devant nous, Adolphe Rognier, maire et officier de l'état-
civil de la commune d'Abincourt, canton de Desvres,
arrondissement de Boulogne, département du Pas-
de-Calais, a comparu la Dame Séraphine Grassier,

Les actes en date de six mois
ont été publiés devant moi
par le Juge de Paix de
la commune de
dans l'acte de mariage
et en vertu de la loi
du 20 Mars 1808
l'Officier de l'état civil
de la commune de
le 20 Mars 1808

Actes

Le sixante-et-un ans, ménagère, domiciliée à Vinarast,
ayant assisté à l'accouchement, nous a déclaré que
le premier jour du mois de juin, à cinq heures du matin, la
dame Josephine Lecoutre, âgée de trente-trois ans, sans pro-
fession, domiciliée à Alincourt, est accouchée dans la maison de
Marie Antoinette Duchon, veuve Lecoutre, six en cette commune,
d'un enfant de sexe masculin, qu'elle nous présente, et auquel il
est donné les prénoms de Joseph Auguste. Les dites déclaration
et présentation ont été faites en présence de Cyrille Allot, âgé
de trente ans, instituteur, et de Pierre Louis Carré, âgé de
sixante ans, rentier, tous deux domiciliés à Alincourt, et ont
été lés témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture. Le
déclarant a déclaré ne savoir signer.

Josephine Allot *COLLÉ*

N. 6.
Marie-Lara
Constance.
Enfant naturel.

Les actes en date de six mois
ont été publiés devant moi
par le Juge de Paix de
la commune de
dans l'acte de mariage
et en vertu de la loi
du 20 Mars 1808
l'Officier de l'état civil
de la commune de
le 20 Mars 1808

Lamor
20

Le six mil huit cent soixante-quatre, le vingt-cinquième
jour du mois de juin, à cinq heures du soir, pardevant nous,
Néphtalène Signeur, Maire et officier de l'état-civil de la commune d'
Alincourt, canton de Devres, arrondissement de Boulogne, départe-
ment du Pas-de-Calais, a comparu le sieur Frédéric Pélit, âgé
de trente-huit ans, cantonnier chef, domicilié à Alincourt, lequel
ayant assisté à l'accouchement, nous a déclaré que le vingt-cin-
quième jour du mois de juin, à quatre heures du soir, la demoiselle
Marie Fautry, âgée de vingt-et-un ans, sans profession, domici-
liée à Alincourt, est accouchée dans la maison de Frédéric
Pélit, six en cette commune, d'un enfant de sexe féminin qu'il
nous présente, et auquel il est donné les prénoms de Marie-
Lara Constance. Les dites déclaration et présentation
ont été faites en présence de Cyrille Allot, âgé de
trente ans, instituteur, et de Philéas Morin, âgé

N. 7.
Ferrant
Marie-Louise
Seraphine
Enfant légitime

Le vingt-trois ans, Domestique, tous deux domiciliés à
Alincourt, et ont, le déclarant et les témoins, signé avec
nous le présent acte, après lecture.

Frédéric Pélit *Morin* *Signeur*

Le six mil huit cent soixante-quatre, le cinq
septembre, à six heures du midi, pardevant nous, Néphtalène
Signeur, Maire et officier de l'état-civil de la commune
d'Alincourt, canton de Devres, arrondissement de Boulogne,
département du Pas-de-Calais, a comparu Ferrant Louis,
âgé de trente-et-un ans, cultivateur, domicilié à Liars, ha-
mar d'Alincourt, lequel nous a présenté un enfant de sexe
féminin qu'il a déclaré être né de lui, en cette commune,
le cinquante-neuf jour du mois de septembre de l'année mil huit
cent soixante-quatre, à sept heures du matin, et de Marie-
Seraphine Emma Fourcroy, âgée de vingt-trois ans, sans profes-
sion, auquel enfant il a été donné les prénoms de Marie-Louise-
Seraphine. Les dites présentation et déclaration ont été
faites en présence de Cyrille Allot, âgé de trente ans, institu-
teur, et de Frédéric Pélit, âgé de trente-huit ans, canton-
nier chef, tous deux domiciliés à Alincourt, et ont, le
déclarant et les témoins, signé avec nous le présent
acte, après lecture.

Néphtalène Signeur *Allot* *Ferrant*

N. 8
Pouilly
Louis-Marie
George
Enfant légitime

Le six mil huit cent soixante-quatre, le septième
jour du mois de septembre, à quatre heures du soir, pardevant
nous, Néphtalène Signeur, Maire et officier de l'état-civil de
la commune d'Alincourt, canton de Devres, arrondissement
de Boulogne, département du Pas-de-Calais,